



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



**UNEP/BUR/53/5
13 janvier 1999**

**FRANCAIS
Original: ANGLAIS**

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et à ses
Protocoles

Tripoli, 16-17 novembre 1998

RAPPORT

**DE LA REUNION DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES
A LA CONVENTION POUR LA PROTECTION
DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION
ET A SES PROTOCOLES**

Introduction

1. La réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles s'est tenue à Tripoli (Jamahiriya arabe libyenne), à l'hôtel El-Mahary, le 16 novembre 1998.

Participation

2. La réunion était présidée par S.E. M. Mohamed Mehdi Mlika, Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire (Tunisie). Y ont pris part: S.E. M. Mubarek Elshamekh, Secrétaire du Logement et de l' Equipement (Jamahiriya arabe libyenne), S.E. M. Théodoros Koliopanos, Ministre suppléant de l'Environnement (Grèce), S.E. M. Bernard Fautrier, Ministre plénipotentiaire chargé de la coopération internationale pour l'environnement et le développement (Monaco), Mme Margita Mastrovic, Conseiller principal, Direction nationale de la protection de la nature et de l'environnement, Bureau de l'Adriatique (Croatie), et Mme Kumru Adanali, chef par intérim du Département des relations étrangères, Ministère de l'Environnement (Turquie).

3. M. Lucien Chabason, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), et M. Ibrahim Dharat, administrateur de programme (hors classe) au Plan d'action pour la Méditerranée, représentaient le Secrétariat.

4. Ont assisté à la cérémonie d'ouverture les ambassadeurs de pays riverains de la Méditerranée accrédités auprès de la Libye et les représentants d'organisations des Nations Unies à Tripoli, ainsi que l'ambassadeur du Burkina Faso, pays qui assume actuellement la présidence de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), et l'ambassadeur d'Autriche, pays qui assume actuellement la présidence de l'Union européenne.

5. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

6. S.E. M. Mehdi Mlika, Président du Bureau, a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il adressé tout d'abord ses remerciements à la Grande Jamahiriya pour la chaleureuse hospitalité qu'elle avait réservée aux membres du Bureau et du Secrétariat. Puis il a remercié les membres du Bureau, et tout spécialement les Ministres qui, en dépit d'un programme de travail chargé, avaient eu à coeur de prendre part à la réunion, manifestant ainsi leur souci de protéger la Méditerranée et d'y maintenir un foyer de paix et de développement durable. Il a enfin remercié l'Unité de coordination d'avoir préparé la réunion.

7. M. M. Mlika a évoqué ensuite la quatrième réunion de la CMDD, l'importance de l'oeuvre accomplie sur les priorités de développement durable dans la région et la mise en oeuvre des recommandations de la Commission à l'avenir. Il a formulé le souhait que le Bureau pourrait examiner cette question ainsi que la proposition visant à élaborer le Programme d'actions stratégiques (PAS) chaque fois qu'un thème est mené à bonne fin au niveau de la CMDD (par exemple: gestion des demandes en eau - gestion du littoral, etc.). Il a ajouté que ces projets devraient faire partie intégrante du PAM en vue d'en faciliter le financement. Abordant la question du FEM, il a informé le Bureau qu'un appui supplémentaire avait été sollicité des Parties contractantes. A propos du PAS, il a rappelé le soutien accordé à son financement et la nécessité d'un concours financier pour l'élaboration du PAS concernant la diversité biologique.

8. Le Président a ensuite annoncé que les nouveaux instruments juridiques du PAM avaient été ratifiés par Monaco et par la Tunisie, et il invité toutes les Parties contractantes à accélérer la procédure de leur ratification.

9. Enfin, M. Mlika a félicité l'Unité de coordination pour les efforts qu'elle avait déployés afin de chercher un financement complémentaire et il a instamment invité les Parties contractantes qui ne l'avaient pas encore fait à verser leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, en précisant que ces contributions, même quand elles étaient modiques, témoignaient de l'engagement commun à assurer le développement durable de la région. Il a en outre souligné que le PAM, restructuré et axé sur le développement durable, constituait une base solide pour tous les pays de la région euro-méditerranéenne et offrait un exemple de la mise en oeuvre de l'Agenda 21 de Rio. Il a conclu son intervention en soulignant qu'il importait d'asseoir et de renforcer ce qui avait été bâti, au bénéfice des générations futures.

10. Dans sa déclaration, S.E. M. Mubarek Elshamekh, Secrétaire au logement et aux équipements collectifs de la Jamahiriya arabe libyenne, a souhaité la bienvenue à tous les participants et fait part du plaisir qu'éprouvait son pays à accueillir la réunion du Bureau. Il a transmis aux participants les voeux chaleureux de bienvenue du dirigeant de la Libye qui avait formulé également à leur intention des souhaits de plein succès dans leurs travaux en vue de faire de la Méditerranée un espace de paix et de sécurité.

11. S.E. M. Elshamekh a ensuite exprimé sa gratitude et ses remerciements au Président du Bureau, S.E. M. M. Mlika, pour les efforts inlassables qu'il avait voués, au nom des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, à la cause du PAM dans les instances internationales.

12. M. Elshamekh a également adressé ses remerciements au Secrétariat du PAM et indiqué que la Jamahiriya suivait étroitement et avec un vif intérêt toutes les activités et tous les programmes du PAM et qu'elle continuerait à tirer parti de ceux-ci. Plus concrètement, Il a remercié le PAM, son Centre régional pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) à Tunis, et les organisations non gouvernementales compétentes d'avoir mené une prospection le long du littoral libyen en vue d'y évaluer les populations de tortues marines. À cet égard, il espérait que les recommandations énoncées dans le rapport de l'enquête seraient prises en compte en vue d'aider la Libye à les concrétiser.

13. S'agissant de la collaboration du PAM avec les programmes financiers internationaux, la Libye, a-t-il plaidé, devrait être intégrée dans les programmes de coopération PAM, FEM et METAP. Il a informé la réunion que son pays s'employait très activement à ratifier les modifications de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi qu'à adhérer aux nouveaux Protocoles récemment signés. Pour ce qui concernait les contributions au Fonds d'affectation spéciale, il a déclaré que son pays avait toujours rempli ses obligations.

14. M. Elshamekh a appelé de ses vœux une coopération avec les membres du Bureau en vue d'instaurer une aire protégée dans les eaux territoriales de son pays, dans le golfe de Syrte, qui s'étendait du littoral libyen jusqu'au 35.5° Nord. Il a ajouté que la présence de flottes militaires dans le bassin méditerranéen ne représentait pas seulement un risque pour l'environnement mais aussi une menace pour la paix et la sécurité.

15. Enfin, il a informé la réunion que le peuple libyen était en butte à des mesures arbitraires et injustes, notamment en matière de crédits extérieurs, ce qui lui rendait difficile l'achat du matériel nécessaire pour pallier à la dégradation de l'environnement et de la santé publique. L'imposition de ces mesures n'était plus justifiée, notamment quand le monde entier, à l'exception d'un très petit nombre de pays, apportait son soutien à la Libye.

16. Dans sa déclaration de bienvenue, M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM, a remercié la Jamahiriya arabe libyenne d'avoir accueilli la réunion du Bureau, de l'avoir parfaitement préparée et d'avoir témoigné d'une large hospitalité à tous les participants. Il a donné acte à la Libye, en l'en remerciant, du versement récent d'une bonne part de ses arriérés de contribution au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

17. Le Coordonnateur a également remercié le Président du Bureau des efforts qu'il avait déployés en faveur du PAM et de la Méditerranée.

18. M. L. Chabason a salué la présence des ambassadeurs de pays méditerranéens et d'autres invités.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

19. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant sous la cote UNEP/BUR/53/1:

- *Ouverture de la réunion*
- *Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux*

- *Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau, comportant des projets de recommandations sur des activités spécifiques (mars - novembre 1998)*
- *Stratégie du PAM en matière d'information*
- *Coopération du PAM avec les organisations non gouvernementales*
- *Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau*
- *Questions diverses*
- *Adoption du rapport de la réunion*
- *Clôture de la réunion*

20. La réunion est aussi convenue de l'organisation de ses travaux telle que celle-ci figure dans le document UNEP/BUR/53/2.

Point 3 de l'ordre du jour: **Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau, comportant des projets de recommandations sur des activités spécifiques (mars - novembre 1998)**

21. M. L. Chabason a présenté son rapport d'avancement figurant sous la cote UNEP/BUR/53/3, couvrant la période de mars à novembre 1998. Il l'a passé en revue, section par section, en s'attachant aux principales évolutions et recommandations concrètes ci-après sur lesquelles le Bureau était appelé à se prononcer:

Coordination du programme

22. Le Coordonnateur a évoqué le resserrement des relations avec l'UE, le METAP et le FEM. Il a fait état de la part volontaire de la contribution de l'UE au Fonds d'affectation spéciale qui serait allouée à des projets spécifiques ainsi que des fonds qui seraient réunis dans le cadre du programme de partenariat euro-méditerranéen de l'UE (MEDA). S'agissant de la coopération PAM/FEM, il a indiqué que le projet approuvé, y compris les aspects opérationnels des activités, avait été examiné lors de la réunion consultative tenue en septembre 1988 à Athènes avec des représentants de la Banque mondiale, du METAP, du FEM/PNUE et du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). Il a également mentionné la contribution apportée par ce dernier à hauteur d'environ un million et demi de dollars.

23. Pour ce qui est de la composante du projet visant à la formulation d'un Programme d'actions stratégiques relatif à la biodiversité (PAS/BIO), il a indiqué qu'une réunion consultative s'était tenue à Rome en juillet 1998 entre le PAM, le CAR/ASP et la FAO en vue d'examiner les aspects opérationnels du projet. Il a été convenu de

constituer un Groupe consultatif technique spécial composé d'OIG et ONG compétentes (WWF, UICN, FAO, CAR/ASP et MAP) afin de suivre le projet et de conseiller sur les priorités régionales. La coordination globale de cette composante sera confiée au CAR/ASP et le budget des activités, sur l'ensemble du budget alloué au projet FEM, devait se monter à 600.000 dollars E.U. Enfin, le Coordonnateur a informé le Bureau qu'un avis de vacance pour le poste d'administrateur de projet d'une durée de 3 ans serait bientôt diffusé.

24. S'agissant de la coopération avec l'accord RAMOGE, le Coordonnateur a déclaré qu'il avait participé à la conférence RAMOGE qui s'était tenue le 3 septembre 1998 à Lisbonne (Portugal) et avait également permis d'aborder divers aspects de la collaboration entre les deux programmes.

25. Pour la collaboration PAM/METAP, il a indiqué que l'engagement du METAP dans la mise en oeuvre du projet PAM/FEM concernant le Programme d'actions stratégiques (PAS) visant à combattre la pollution due à des activités situées à terre reposerait sur les critères approuvés par la dernière réunion du Bureau, à savoir que le METAP participerait en tant que partenaire donateur. Le Coordonnateur a souligné que le PAM ferait appel à l'assistance technique et financière du METAP sans recourir au recrutement d'experts supplémentaires.

26. A cet égard, le Président du Bureau a indiqué qu'il avait pris activement part aux travaux du METAP depuis leur démarrage voici plusieurs années. Cet exercice comportait de vastes et importants projets et nécessitait l'instauration de règles judicieuses et équitables afin d'identifier clairement et de mettre correctement en oeuvre ces projets. Au sein du programme METAP, a-t-il souligné, il conviendrait d'avoir davantage de projets pilotes destinés à être mis en oeuvre dans les pays plutôt qu'un surcroît d'études.

27. A propos des relations officielles du PAM avec ses Centres d'activités régionales, des projets d'accord de gouvernement hôte avaient été établis par le Secrétariat pour être envoyés au trois pays hébergeant respectivement: a) le Centre d'activités régionales/Plan Bleu (France); b) le Centre d'activités régionales/Téledétection de l'environnement (Italie); et c) le Centre d'activités régionales/Production propre (Espagne). Ces accords étaient destinés à spécifier les responsabilités du PAM et de chaque pays concerné sur les aspects administratifs, financiers et opérationnels des Centres en question.

28. Enfin, le Coordonnateur a appelé l'attention sur la recommandation spécifique énoncée dans le rapport d'avancement, à la rubrique "Coordination", concernant des projets proposés et financés par d'autres donateurs et qui nécessitent de la part du PAM qu'il fournisse des fonds de contrepartie pour lesquels il n'a pas reçu au préalable de mandat ou qui n'ont pas été inscrits à son budget.

29. Lors du débat qui s'est engagé sur ce point, M. B. Fautrier, représentant Monaco, a remercié la Jamahiriya arabe libyenne pour avoir accueilli la réunion du Bureau et pour l'hospitalité qu'elle avait réservée à ses membres, et il a fait écho à la déclaration du Secrétaire au logement et aux équipements collectifs de la Jamahiriya sur

l'instauration d'une mer Méditerranée pacifique et sûre. S'agissant de la coopération PAM/RAMOGÉ, il a informé la réunion que le Secrétariat RAMOGÉ avait son siège à Monaco qui accueillait également les réunions des Parties contractantes à l'accord RAMOGÉ. Il a rappelé que RAMOGÉ était une organisation sous-régionale se composant de Monaco, de la France et de l'Italie; elle avait pour principaux objectifs de coordonner les diverses activités des parties dans la lutte contre la pollution marine ainsi que dans la protection de l'environnement et de la biodiversité marine selon des modalités pratiques et souples. En ce qui concernait la création de zones protégées, il a fait observer que l'aspect juridique de la question appelait une approche prudente. Il a fait part de son soutien à la recommandation proposée sur la procédure à suivre pour les projets impliquant un financement extérieur.

30. M. Théodoros Koliopanos, Vice-président représentant la Grèce, après avoir à son tour remercié la Jamahiriya arabe libyenne d'avoir accueilli cette importante réunion, a indiqué que son pays avait appuyé la candidature de la Libye au Bureau lors de la dernière réunion des Parties contractantes. Il a ajouté que le PAM avait toujours été une instance de coopération pacifique de toutes les Parties contractantes sur un pied d'égalité, au profit de notre patrimoine commun - la mer Méditerranée. La Grèce, en tant que pays hôte de l'Unité de coordination du PAM, attachait une grande importance au succès de cette coopération pacifique, et elle allait, en a-t-il assuré les participants, continuer à oeuvrer à cette fin. Par ailleurs, M. Koliopanos a rendu hommage au travail accompli par le Secrétariat et réitéré le plein appui que son pays lui apportait dans sa tâche. Il a également félicité le Président du Bureau de sa récente élection comme Président du Comité directeur de la CMDD et lui a souhaité un mandat fructueux et couronné de succès. Enfin, il s'est déclaré d'accord avec la proposition du Secrétariat sur la procédure à suivre pour des projets proposés et financés par d'autres donateurs.

31. Le Vice-président représentant la Jamahiriya arabe libyenne a indiqué que, s'il n'avait aucune difficulté à approuver la recommandation en question, il aimerait apprendre du Secrétariat quels étaient les donateurs dont elle faisait mention. Répondant sur ce point, le Coordonnateur a informé la réunion que le FEM et l'UE étaient les donateurs prévus.

32. Mme Kumru Adanali, la représentante de la Turquie, a informé le Bureau que Madame le Ministre Imren Aykut, Vice-président du Bureau, n'avait pu, à son grand regret, prendre part à la présente réunion, retenue par le débat budgétaire qui avait lieu à la Grande Assemblée nationale de Turquie. Elle a saisi l'occasion pour remercier la Jamahiriya arabe libyenne de la chaleur de l'accueil et de l'hospitalité réservés à tous les participants. Elle a également adressé ses sincères remerciements au Secrétariat. Selon elle, chacun était conscient du fait que la Convention de Barcelone et le Plan d'action pour la Méditerranée n'avaient cessé de jouer un rôle vital pour le renforcement de la coopération entre les États méditerranéens. Par sa nouvelle dimension, le système de Barcelone offrait désormais les outils et mécanismes nécessaires au développement durable et représentait au plan régional un effort capital et d'une grande ampleur pour aborder les problèmes de fond de la Méditerranée. Le Bureau avait aussi un rôle moteur et des responsabilités à assumer dans le processus de réalisation de ces objectifs. A cet égard, elle a réaffirmé que la Turquie était tout à fait résolue à s'acquitter de ses obligations découlant de la Convention de Barcelone et du Plan

d'action pour la Méditerranée ainsi que d'autres instruments adoptés pour la poursuite du développement durable. Au sujet de la recommandation sur la procédure à suivre pour les projets proposés et financés par d'autres donateurs, elle a fait part de son appui à la proposition en question du Secrétariat.

33. Après avoir examiné la teneur de la recommandation proposée, le Bureau a approuvé la procédure ci-après:

- a. **Lorsqu'un projet proposé et financé par un autre donateur requiert également du PAM le partage de fonds contrepartie sans qu'il ait à cet effet de mandat ou de programme budgétaire précis, le Secrétariat devrait d'abord soumettre la question au Bureau pour qu'il prenne une décision qui sera alors immédiatement communiquée à tous les points focaux nationaux du PAM pour qu'ils fassent part de leur avis à bref délai;**
- b. **Le Secrétariat devrait disposer d'une certaine souplesse pour traiter ces cas, afin d'attirer des fonds extérieurs;**
- c. **Le projet en question devrait s'inscrire dans le cadre global du programme du PAM approuvé par les réunions des Parties contractantes;**
- d. **Ce projet pourrait bénéficier à toutes Parties contractantes.**

Questions financières et institutionnelles

34. Au titre de cette rubrique, le Secrétariat a distribué la plus récente "Position des contributions au Fonds d'affectation spéciale", arrêtée au 31 octobre 1998. A cet égard, le Coordonnateur a annoncé à la réunion que l'Italie et l'UE avaient versé leurs contributions 1998 et que la Jamahiriya arabe libyenne avait récemment remboursé une partie du montant de ses arriérés.

35. Le Secrétariat a également distribué le "User Manual on Integrated Accounting and budgeting System (I.A.B.S.)" ("Manuel de l'utilisateur du système intégré de comptabilité et présentation budgétaire") conçu et mis en place au sein de l'Unité du PAM, ainsi que les comptes officiels certifiés 1996-1997 du PAM, à l'attention du Bureau.

36. Le Coordonnateur a ensuite évoqué les divers contacts noués avec le Gouvernement maltais dans la perspective de la prochaine réunion des Parties qui contractantes qui devait avoir lieu à Malte du 27 au 30 octobre 1999.

37. Le Président a remercié les pays qui avaient versé leurs contributions au Fonds d'affectation et il a instamment invité toutes les Parties contractantes à accélérer leurs procédures à cet effet. Il a déclaré que les pays membres du Bureau devaient donner l'exemple en versant très tôt leurs contributions. A cet égard, il s'est enquis auprès du

Secrétariat du sort des contributions non versées par l'ex-Yougoslavie (469.976 dollars E.U.). En réponse, le Coordonnateur a indiqué que la question de la succession juridique de l'ex-Yougoslavie n'avait pas été réglée par les pays concernés (Croatie, Bosnie-Herzégovine, Slovénie et République fédérale de Yougoslavie). Par conséquent, le Secrétariat ne pouvait classer le débit existant tant que la question de la succession juridique n'aurait pas été tranchée. Il a promis que le Secrétariat soumettrait un rapport à ce sujet à la prochaine réunion du Bureau. Sur ce point, le Vice-président représentant la Jamahiriya arabe libyenne a souscrit à l'explication fournie par le Secrétariat et a proposé que, le PAM n'étant pas la seule organisation confrontée à cette situation, le Secrétariat obtienne des renseignements auprès d'autres organisations concernées par le même cas.

38. Mme M. Mastrovic, représentant la Croatie, a adressé ses remerciements au pays hôte et a indiqué que Mme Gordana Valcic, Vice-président du Bureau, n'avait pas été en mesure de prendre part à la réunion pour des raisons indépendantes de sa volonté. Elle a informé le Bureau que son pays était en train de procéder au versement de ses arriérés de contribution au Fonds d'affectation.

Personnel

39. Le Coordonnateur a informé la réunion qu'un avis de vacance pour le poste d "Administrateur de programme - P3" expert MED POL avait été distribué à tous les points focaux du PAM et que le classement du nouveau poste d'administrateur de projet FEM avait été achevé en août 1998.

40. Il a en outre informé la réunion de la désignation des nouveaux directeurs du REMPEC (M. Roberto Patrino) et du CAR/ASP (M. Mohamed Adel Hentati) auxquels il a souhaité plein succès dans leurs fonctions.

41. Lors d'un bref échange de vues à ce sujet, le Président, au nom de la réunion, a félicité les nouveaux directeurs pour leur nomination et a formulé des vœux de succès à leur intention.

Information, participation et formation

42. Le Coordonnateur a brièvement rendu compte à l'intention des participants des questions relatives à l'information au sein du système du PAM. Il s'est référé au document intitulé "Stratégie du PAM en matière d'information" qui allait être examiné au titre du point 4 de l'ordre du jour. Par ailleurs, il a mentionné les diverses activités énumérées sous cette rubrique, comme le bulletin MEDONDES, la Bibliothèque MED, les activités de formation, et il a demandé au Bureau d'examiner le projet de recommandation énoncé dans son rapport d'avancement. Au cours du bref échange de vues qui a suivi, le Secrétariat a distribué un document d'information et une disquette portant sur la page d'accueil Internet du PAM.

43. M. Fautrier (Monaco), tout en souscrivant au projet de recommandation, a souligné que tous les points focaux nationaux devraient avoir accès à la page d'accueil du PAM et a invité le Secrétariat à aider davantage ceux-ci à échanger des renseignements par ce réseau moderne de communication.
44. M. Elshamekh (Jamahiriya arabe libyenne) a appuyé la position de Monaco et suggéré que la Bibliothèque du PAM, à Athènes, ait davantage de contacts et étende ses connexions avec les pays méditerranéens.
45. M. Koliopanos (Grèce) a souscrit sans réserve à la recommandation proposée, notamment pour les pays qui n'avaient encore tiré parti de cet exercice.
46. Mme Adanali (Turquie) a également appuyé la recommandation en soulignant que la formation, dans ce domaine, était tout à fait essentielle et que, pour s'acquitter de cette tâche, les points focaux nationaux devraient avoir une aide financière et technique plus importante.
47. Le Président du Bureau a noté que le réseau Internet était devenu un moyen incontournable et que tous les pays méditerranéens devraient y avoir recours pour transmettre leurs contributions sur des questions spécifiques, en passant d'une sensibilisation passive à une sensibilisation dynamique. Il a ajouté que nous devrions permettre aux enfants d'avoir accès à l'information sur l'environnement. Il a cité l'expérience pionnière que la Tunisie s'était acquise dans ce domaine et a proposé d'en faire bénéficier tous les pays méditerranéens.
48. À l'issue du débat sur la rubrique "information", la réunion a approuvé la recommandation ci-après:

Au titre de la composante "Information environnementale", et en soulignant la nécessité de la formation à l'accès/gestion/ diffusion de l'information, il a été convenu d'organiser, au titre du budget-programme du prochain exercice biennal (2000-2001), un programme de formation intensive (gestion de l'information, Internet, page Web, etc.) à l'intention de ressortissants des pays méditerranéens en développement.

Cadre juridique

49. Le Coordonnateur a appelé l'attention des membres du Bureau sur l'annexe de son rapport d'avancement indiquant la position des signatures et ratifications des instruments juridiques du PAM et a indiqué que seules deux Parties contractantes avaient jusqu'ici ratifié les nouveaux instruments. Cela étant, il a informé la réunion que le Président du Bureau avait adressé à toutes les Parties contractantes des lettres invitant expressément celles qui ne l'avaient pas encore fait à accélérer le processus de leur ratification. Il a rappelé aux participants que la fin de l'année 1998 approchait et qu'il en allait de la crédibilité du PAM au regard de la Convention et des Protocoles modifiés ainsi que des nouveaux Protocoles. Il a donc exhorté toutes les Parties contractantes à agir sans attendre dans ce sens et a formulé l'espoir qu'à la réunion

des Parties contractantes à Malte (octobre 1999) tous ces instruments seraient entrés en vigueur.

50. Le Vice-président représentant la Grèce a noté que des progrès dans la ratification par différentes Parties contractantes de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles modifiés de 1995 constituaient une question cruciale pour l'entrée en vigueur et la pleine application des nouveaux instruments juridiques. Il a informé la réunion que la Grèce s'employait à le faire et que les différents documents en cours de traduction officielle seraient prochainement adressés au Parlement pour ratification. Le retard pris à ce jour était dû au fait qu'on avait décidé d'adresser pour ratification tous ces documents en bloc, ce qui représentait une lourde charge de travail.

51. La représentante de la Croatie a informé la réunion que son pays avait ratifié la Convention de Barcelone et le Protocole "Immersion". Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la biodiversité et le Protocole "Offshore" ont fait l'objet d'une traduction officielle et seront bientôt adressés au Parlement pour ratification.

52. La représentante de la Turquie a réitéré l'entière détermination de son pays à atteindre les objectifs assignés par la Convention de Barcelone et le Plan d'action pour la Méditerranée, ainsi que par les autres instruments adoptés pour la réalisation d'un développement durable. Conformément à la décision du Bureau à sa dernière réunion invitant instamment les Parties contractantes à accélérer le processus de ratification, le Protocole d'Izmir relatif aux déchets dangereux avait été adressé à la Grande Assemblée nationale de Turquie et l'on estimait que sa ratification interviendrait dans les deux mois.

53. Le Président du Bureau a, une nouvelle fois, exhorté toutes les Parties à ratifier les nouveaux instruments et il a invité les pays membres du Bureau à donner l'exemple dans ce sens.

54. À l'issue du débat, le Bureau a approuvé la recommandation suivante:

Le Bureau a invité instamment les Parties contractantes qui l'ont pas encore fait à accélérer de toute urgence la ratification de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et des nouveaux Protocoles. Parallèlement, le Secrétariat devrait poursuivre et redoubler ses démarches auprès des Parties contractantes pour qu'elles accélèrent le processus de ratification.

Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

55. Le Coordonnateur a présenté cette question et a brièvement récapitulé les résultats de la dernière réunion qui venait de se tenir du 20 au 22 octobre 1998 à Monaco. A cet égard, il a vivement remercié Monaco d'avoir accueilli la quatrième réunion de la CMDD. Il a également adressé ses remerciements au Liban, à la Turquie, à la Tunisie et à l'Italie qui avaient accueilli les diverses réunions des groupes thématiques. Il a constaté qu'après quatre réunions de la CMDD, les pays et les opinions publiques du bassin méditerranéen commençaient à apprécier le travail de la

Commission. Pour ce qui était des délibérations et résultats de la quatrième réunion, il a informé les participants que le rapport correspondant serait prochainement distribué.

56. Lors du débat qui s'est engagé à ce sujet, le Président a remercié Monaco et les autres pays concernés qui avaient respectivement accueilli la quatrième réunion et les ateliers de ses groupes thématiques. Il a insisté sur l'importance du travail de la Commission et sur la nécessité d'appliquer efficacement ses diverses recommandations. A cet égard, il a sollicité les avis des membres du Bureau sur la meilleure façon de mettre en oeuvre ces recommandations.

57. Mme K. Adanali, représentante de la Turquie, a indiqué que son pays attachait une importance extrême au travail de la Commission. La Turquie participait à cinq groupes de travail thématiques de la Commission. À cet égard, elle a informé la réunion que son pays serait honoré d'accueillir la sixième réunion de la CMDD en l'an 2000. Elle a noté que la Commission avait tenu sa quatrième réunion avec ses effectifs au grand complet, ce qui était un bon départ. Elle souligné la nécessité de rassembler davantage d'informations sur les travaux et les enseignements des commissions nationales de développement durable.

58. M. Fautrier a fait observer que le travail de la Commission était remarquable mais qu'il se posait encore un problème d'information et de communication qui pourrait être examiné lors de la prochaine réunion des Parties contractantes qui allait se tenir à Malte l'an prochain. Il a également évoqué la contribution du PAM/PNUE à la prochaine session de la CDD/ONU relative aux questions de la protection des océans et des mers et de la gestion des zones côtières. Il a indiqué que la Commission avait pour principal objectif non seulement de mettre en oeuvre des projets mais aussi de sensibiliser le public et d'appeler l'attention des pays sur les problèmes de développement durable dans la région méditerranéenne.

59. M. Emgeg, représentant la Jamahiriya arabe libyenne, a plaidé en faveur d'une mer Méditerranée qui soit un espace de paix et de coopération, en ajoutant qu'elle ne pourrait le devenir tant que l'on n'aurait pas instauré un plan stratégique en matière d'information. Il a préconisé l'élaboration sur cette question d'un document de travail qui serait présenté à diverses conférences internationales afin que la Méditerranée puisse y faire entendre sa voix.

Activités des Centres régionaux et des autres programmes du PAM

60. Le Coordonnateur a brièvement retracé à l'intention du Bureau les activités des programmes et Centres régionaux du PAM, à savoir: programme MED POL, REMPEC, CAR/PB, CAR/PAP, CAR/ASP, CAR/TDE et CAR/PP. Il a noté qu'il n'y avait pas, dans son rapport d'avancement, plusieurs recommandations spécifiques mais une seule s'appliquant à ces composantes, relatif à la réunion d'experts du CAR/ASP sur les tortues.

Programme MED POL

61. Le Coordonnateur a fait état de la nouvelle approche de MED POL - Phase III et des diverses missions que des experts du PAM et du Laboratoire de l'AIEA (Monaco) avait effectuées auprès de certains pays en vue de préparer leurs programmes de renforcement des capacités.

62. Il a par ailleurs informé les participants que la réunion des points focaux nationaux pour le MED POL se tiendrait au début de l'année prochaine et qu'une réunion d'experts aurait lieu à Malte, du 30 novembre au 2 décembre 1998, afin de finaliser les lignes directrices pour la gestion des matériaux de dragage, conformément aux prescriptions du Protocole relatif aux immersions.

63. S'agissant de la collaboration avec le FEM, il a indiqué à la réunion que le document de projet détaillé concernant le projet PAM/FEM sur le Programme d'actions stratégiques (PAS) était en cours de finalisation et qu'il serait prêt d'ici la fin de l'année pour distribution.

64. Intervenant sur ce point, le Président a instamment invité toutes les Parties contractantes à ratifier sans attendre les modifications apportées aux Protocoles "tellurique" et "immersions". Pour ce qui concernait le rôle du CAR/ASP dans la mise en oeuvre du volet PAS/BIO, il a remercié le Coordonnateur d'avoir confié la responsabilité de la coordination au Centre de Tunis (CAR/ASP).

65. Au sujet de l'activité sur l'identification des "points chauds" de pollution régionaux, il a rappelé l'expérience acquise par son pays pour l'utilisation des techniques appropriées de gestion et d'épuration des eaux usées et a offert d'accueillir en Tunisie un autre stage de formation à l'exploitation des stations d'épuration.

66. Au sujet de l'activité concernant la conformité à la législation et l'application effective de celle-ci (surveillance de la conformité) ainsi que de la réunion prévue pour mars 1999, le représentant de la Grèce a proposé que le Secrétariat du PAM coordonne ses efforts avec ceux du PNUE dans ce domaine.

67. La représentante de la Turquie a demandé au Secrétariat d'arrêter un calendrier flexible pour la tenue de cours de formation sur l'activité "points chauds".

68. La représentante de la Croatie a informé la réunion que son pays avait proposé un projet d'accord national de surveillance pour l'ensemble de la mer Adriatique et qu'une réunion s'était déjà tenue avec des experts du PAM à propos de la surveillance des tendances. S'agissant du projet FEM, elle a déclaré que son pays comptait sur une assistance octroyée dans le cadre du PAS.

69. Enfin, et en réponse à diverses observations formulées lors du débat sur ce sujet, le Coordonnateur a souscrit à la proposition du représentant de la Grèce concernant la coordination entre le PAM et le PNUE en matière de surveillance des tendances. Il a précisé que le PAS était un concept qui faisait partie intégrante du nouveau Protocole "tellurique" modifié qui n'allait pas tarder à être ratifié et que,

lorsque ce dernier entrerait en vigueur, le PAS serait désormais appréhendé au titre de l'article 15 qui spécifiait une procédure plus poussée pour l'adoption de plans d'action et programmes régionaux. De ce fait, le PAS pourrait appeler une révision afin d'y intégrer les éléments voulus.

REMPEC

70. Le Coordonnateur a brièvement rendu compte à la réunion des activités réalisées par le Centre de Malte et a indiqué qu'une réunion d'experts juridiques et techniques devait se tenir à Malte les 23 et 24 novembre 1998 dans le but de réexaminer et modifier le Protocole "situations critiques" conformément à la décision de la dernière réunion des Parties contractantes (Tunis, novembre 1997). La réunion d'experts sera immédiatement suivie de la réunion des correspondants nationaux du REMPEC (Malte, 25-27 novembre 1998). Le Coordonnateur a précisé que la deuxième réunion sur l'élaboration de lignes directrices sur la gestion de matériaux de dragage se tiendrait également à Malte du 30 novembre au 2 décembre 1998.

71. La représentante de la Croatie a déclaré qu'un plan sous-régional sur les capacités d'intervention en cas de déversement massif est en cours d'élaboration avec le concours du REMPEC, par la Croatie, la Slovénie et l'Italie. À ce sujet, le Coordonnateur a fait observer que le PAM était toujours en faveur d'une coopération sous-régionale de cette nature et qu'il l'encourageait.

CAR/ASP

72. Le Coordonnateur a présenté la section du rapport d'avancement portant sur les activités du Centre de Tunis/Aires spécialement protégées. Il a relevé l'ampleur du travail accompli par le Centre au cours de la période considérée. Il a mentionné les deux réunions d'experts accueillies par la Grèce, dans la ville d'Arta, du 27 au 31 octobre 1998, sur la mise en oeuvre des plans d'action pour la conservation des tortues marines et du phoque moine. Il a présenté à ce sujet le document UNEP/BUR/53/Add.2 concernant la décision de la réunion d'experts de convoquer une nouvelle réunion en vue de procéder à un examen plus approfondi des mesures prioritaires pour la mise en oeuvre du plan d'action sur les tortues marines et de soumettre ainsi une liste de priorités recommandées à la prochaine réunion des Parties contractantes. Le Coordonnateur a informé le Bureau que, pour convoquer une telle réunion d'experts, il fallait prélever sur le Fonds d'affectation spéciale un montant approximatif de 40.000 dollars E.U.. Comme un pareil montant n'était pas disponible, une Partie contractante pourrait accueillir la réunion et contribuer aux frais. Si aucun pays ne se proposait à cet effet, il existait une troisième solution qui consisterait, pour le Secrétariat, à établir un projet de mesures prioritaires pour la mise en oeuvre du Plan d'action qui serait distribué aux Parties contractantes par l'entremise des points focaux pour les ASP, afin de recueillir leurs avis et observations. Le projet remanié serait alors soumis à la réunion des points focaux pour les ASP pour finalisation et transmission à la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes pour approbation.

73. Le Coordonnateur a également évoqué la prospection du littoral libyen que le CAR/ASP avait entreprise de concert avec le WWF et MEDASSET. Cette prospection avait pour objet d'évaluer la nidification de tortues marines en Libye.

74. Lors du débat qui s'est engagé à ce sujet, le Président du Bureau a noté que l'oeuvre accomplie par le Centre de Tunis serait très précieuse pour toute la région méditerranéenne. Il a adressé ses remerciements aux pays qui avaient contribué aux activités du Centre. S'agissant de la proposition du Secrétariat de convoquer une deuxième réunion d'experts afin de revoir le plan d'action sur les tortues marines, il a précisé que, pour le cas où l'on ne pourrait débloquer de crédits du Fonds d'affectation spéciale, il offrait d'accueillir la réunion à Tunis.

CAR/PP

75. Le Coordonnateur a tenu les participants au courant des quelques activités entreprises par le Centre au cours de la période considérée, et notamment sa participation active au projet PAM/FEM pour le Programme d'actions stratégiques (PAS).

76. M. Fautrier (Monaco) a relevé la section du rapport d'avancement consacrée au Centre pour la production propre d'où il ressortait que celui-ci ne s'était pas encore développé au niveau escompté. Il a insisté sur l'intérêt que pourrait présenter l'activité de celui-ci, entre autre pour la mise en oeuvre des mécanismes de développement propre prévus par la Convention cadre sur les changements climatiques.

77. Le Président, tout en souscrivant à la démarche adoptée par le Centre en matière de production propre, a fait observer qu'il fallait évaluer en termes réels l'expérience acquise par les pays méditerranéens dans les divers secteurs industriels, comme celui du papier. Il a plaidé en faveur d'une réorientation de la fabrication des procédés polluants aux procédés propres.

CAR/PB

78. Le Coordonnateur a présenté la section traitant des activités du Centre du Plan Bleu en notant que des observatoires nationaux pour l'environnement et le développement avaient été établis en Tunisie et au Maroc, alors que deux autres étaient en train de l'être en Syrie et au Liban avec le concours financier du mécanisme LIFE.

79. Il a évoqué les travaux du Centre qui, à ses yeux, étaient menés judicieusement. Il a notamment mentionné l'activité relative à l'identification et l'élaboration d'indicateurs de performance environnementale pour lesquels trois ateliers sous-régionaux étaient en cours d'organisation à Rabat, au Caire et à Split, respectivement.

80. En ce qui concernait l'administration du CAR/PB, le Coordonnateur a noté qu'un nouveau directeur du Centre avait déjà été nommé mais que le poste de directeur adjoint était toujours vacant.

81. Au cours de l'échange de vues sur cette question, le Président a relevé l'ampleur de la contribution du Centre PB aux travaux de la CMDD et de ses groupes de travail thématiques. Il a souligné la nécessité, pour les divers experts et groupes, de présenter leur travail en temps voulu pour examen par les Parties contractantes.

CAR/PAP

82. Le Coordonnateur a présenté la section de son rapport d'avancement ayant trait aux activités du Centre pour le Programme d'actions prioritaires de Split. Il a noté que le Centre continuerait à travailler dans le domaine de la gestion durable des zones côtières et des ressources naturelles. A cet égard, il a cité l'étude établie par le METAP et le CAR/PAP "Évaluation des initiatives de gestion intégrée des régions littorales méditerranéennes: expériences du METAP et du PAM (1988-1996)", dont des exemplaires ont été distribués aux membres du Bureau. Il a indiqué qu'un atelier PAM/METAP sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en Méditerranée s'était tenu au Caire les 2 et 3 juin 1998 en vue de présenter et de réviser l'étude en question en s'attachant aux enseignements tirés, aux conclusions et aux recommandations, de présenter d'autres expériences acquises dans la région et de définir les tâches et activités futures, avec notamment la participation active de partenaires à la mise en oeuvre d'initiatives de GIZC dans la région méditerranéenne. (Le rapport de l'atelier du Caire a été distribué aux participants). Le Coordonnateur a reconnu que la gestion des zones côtières était encore très déficiente dans la plupart des pays méditerranéens et que ces derniers, tout comme le Secrétariat, devaient donc consentir de plus gros efforts dans ce domaine qu'il tenait pour l'un des plus déterminants pour la région. Il a précisé à cette occasion que le Centre de Split était en train d'élaborer un Manuel sur la gestion des zones côtières.

83. Par ailleurs, le Coordonnateur a informé le Bureau que le poste vacant de directeur adjoint du CAR/PAP serait prochainement pourvu.

84. Formulant des observations sur la question de la gestion des zones côtières, M. Emgeg (Jamahiriya arabe libyenne) a fait part à la réunion du vif intérêt que son pays portait à la gestion et à la protection des zones côtières. C'est pourquoi des réglementations adéquates avaient été adoptées dans son pays en vue d'empêcher toute construction dans une frange de cent mètres de large à partir du bord de mer.

85. Intervenant sur ce point, le Président du Bureau a recommandé d'adopter l'approche préventive dans la question de la protection et de la gestion des zones côtières.

CAR/TDE

86. Le Coordonnateur a brièvement présenté la section consacrée aux activités du Centre pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE). Il a signalé que le Centre participait activement à certains projets PAC, notamment celui de Marsa-Matrouh (Égypte). Il a saisi l'occasion pour appeler l'attention des participants sur un rapport récemment publié (mai 1998) sous le titre "Support of Remote Sensing Techniques to

Planning and Decision-making Processes for Sustainable Development in Egypt" ("Appui des techniques de télédétection aux processus de planification et de prise de décisions en vue d'un développement durable en Égypte"), qui avait été rédigé par le CAR/TDE dans le cadre du projet PAC de Fuka-Matrouh. Il a relevé la qualité de la teneur du document sur les modalités d'utilisation des techniques de télédétection à des fins environnementales, en ajoutant toutefois qu'il faudrait encore du temps pour apprécier si les pays méditerranéens pourraient utiliser ces techniques d'une manière effective et pragmatique.

Programmes d'aménagement côtier (PAC)

87. En présentant la section de son rapport d'avancement consacrée aux PAC, le Coordonnateur s'est à nouveau référé à l'atelier sur la GIZC tenu au Caire en juin 1998, qui avait recommandé la poursuite de l'exercice des PAC sur la base des lignes directrices convenues. Passant à l'examen des divers projets PAC, il a signalé que la conférence de présentation finale du PAC "Sfax" (Tunisie) devait se tenir à Sfax les 15 et 16 décembre 1998 en vue d'exposer aux autorités tunisiennes les résultats du projet. Pour le PAC "Fuka-Matrouh" (Égypte), il était envisagé de clore le projet et de convoquer la conférence de présentation finale au cours du premier trimestre 1999. Pour les autres PAC, il a indiqué que des avancées avaient lieu.

88. Lors de l'échange de vues général qui s'est engagé sur ce point, le Président a relevé l'importance du PAC "Sfax" en tant qu'approche pragmatique de la réalisation du développement durable dans une zone urbaine. Il a en outre fait observer que l'on devait s'en tenir au concret quand on avait affaire à une zone bien précise comme celle des projets Fuka et Sfax. Il a aussi insisté sur la nécessité de solliciter des fonds extérieurs pour les projets PAC; il revenait aux pays de s'en charger avec l'aide du Secrétariat.

Point 4 de l'ordre du jour: Stratégie du PAM en matière d'information

89. Le Coordonnateur a passé en revue, section par section, le document UNEP/BUR/53/4 "Stratégie du PAM en matière d'information" et a exposé les considérations ayant présidé à son élaboration, en faisant ressortir que le PAM n'avait pas su nouer de bonnes relations avec les médias et le grand public. Il avait donc été proposé aux Parties contractantes, lors de leur dernière réunion, d'établir une stratégie d'information destinée: à fournir aux décideurs des données pertinentes pour les aider à promouvoir et concrétiser le développement durable; à fournir au grand public des éléments d'information; et à encourager l'accès et la participation du public aux activités d'information pour la protection de l'environnement dans la région méditerranéenne.

90. A cette occasion, il a également informé la réunion que les instruments juridiques du PAM étaient en cours de traduction en grec et que le PAM envisageait de contribuer à leur traduction dans d'autres langues de la Méditerranée, si nécessaire.

91. Lors du débat sur ce point, la représentante de la Croatie a remercié le Secrétariat pour la qualité du document sur la stratégie en matière d'information et elle a indiqué qu'il fallait mettre en oeuvre toutes les activités qui y étaient proposées. Elle

a estimé qu'il fallait recourir à davantage de langues de la Méditerranée si l'on voulait atteindre et informer l'opinion de la région. Parallèlement, il convenait, selon elle, de mettre l'accent sur la célébration de la Semaine de l'environnement méditerranéen dans tous les pays méditerranéens.

92. M. Fautrier a remercié le Secrétariat pour le travail sérieux que représentait le projet de stratégie du PAM en matière d'information.

93. M. Emgeg a accueilli avec faveur la proposition du Secrétariat et souligné l'importance des langues pour la communication avec le public. Il a donc proposé que les messages à visée informative soient traduits dans les principales langues parlées sur le pourtour du bassin méditerranéen. Le rôle des États dans la mise en oeuvre de la stratégie d'information devait aussi être mis en exergue. Le Secrétariat se devait de procurer aux pays les supports d'information indispensables pour les aider à délivrer des messages à leur opinion. M. Emgeg a également précisé que les accords bilatéraux entre pays ainsi que l'échange de renseignements et de données d'expérience pourraient être des méthodes importantes à cet égard. Il a fait observer que l'information du public devrait commencer par les jeunes, et donc dès les bancs de l'école. Enfin, il a proposé que la proposition du Secrétariat soit soigneusement examinée en vue de la concrétiser.

94. La représentante de la Turquie s'est interrogée sur la capacité du Secrétariat à donner suite à toutes les propositions contenues dans le projet de stratégie. De plus, elle a souligné l'importance qu'il y avait à mobiliser des ressources financières pour entreprendre toutes les activités prévues par la stratégie.

95. Le représentant de la Tunisie a salué la proposition du Secrétariat et a insisté sur la sensibilisation du public à la cause de l'environnement et sur la nécessité, pour le PAM, de centrer son effort sur les médias. Il a incité le PAM à s'y employer plus activement. Il a indiqué que les points focaux nationaux du PAM pouvaient également jouer un rôle important pour s'adresser aux médias dans leurs pays.

96. A l'issue du débat sur ce point de l'ordre du jour, le Président a remercié le Secrétariat pour le travail qu'il avait présenté sous forme d'une stratégie du PAM en matière d'information et a fait observer que l'on devait retenir les meilleures méthodes pour atteindre le public et les autres groupes cibles. Parmi ces derniers, il a notamment cité celui des enfants auquel il fallait prêter une attention toute particulière avec le choix, en chaque circonstance, du thème environnemental le plus approprié. L'industrie était un autre groupe cible à contacter directement. S'agissant des moyens à utiliser pour atteindre les groupes cibles, il a indiqué que les expositions itinérantes permettaient de bien sensibiliser le public. Il a proposé que chaque pays ait sa propre exposition itinérante; il fallait aussi recommander des expositions dans les diverses langues de la Méditerranée. Enfin, il a suggéré d'organiser et célébrer une "Journée de l'Environnement Méditerranéen". Il a invité les autres pays de la région à organiser des manifestations similaires pour les enfants, afin de sensibiliser le public de la région. Il a rappelé qu'une conférence destinée aux enfants s'était tenue en Tunisie en 1997 et qu'un séjour d'enfants avait été organisé en Espagne pour les éveiller aux questions d'environnement et de développement durable.

97. M. Emgeg a proposé que le PAM organise et convoque une conférence des maires des villes côtières de la Méditerranée en vue de les informer de tous les aspects de l'environnement méditerranéen et des dangers que la pollution faisait peser sur celui-ci. La grosse industrie portant la responsabilité majeure dans la pollution de la Méditerranée, il a proposé que la conférence soit financée par ce secteur.

98. A ce sujet, le Président a pris note de la proposition libyenne et indiqué que le Convention de Barcelone avait déjà intégré le principe du "pollueur-payeur". Il a invité la délégation libyenne à soumettre un document au Secrétariat sur cette proposition.

99. À l'issue du débat sur ce point de l'ordre du jour, le Bureau:

a pris note de la proposition du Secrétariat sur une "Stratégie du PAM en matière d'information" figurant dans le document UNEP/BUR/53/4 et a demandé au Secrétariat de convoquer une réunion d'experts en information provenant de pays membres du Bureau qui serait chargée d'examiner soigneusement le document, d'y apporter les modifications nécessaires et de le présenter à la prochaine réunion des Parties contractantes, après examiner par la réunion des points focaux nationaux du PAM.

Point 5 de l'ordre du jour:

Coopération du PAM avec les organisations non gouvernementales

100. M. Ibrahim Dharat, administrateur de programme (hors classe), a présenté le document UNEP/BUR/53/3/Add.1 "Recommandations proposées sur la coopération PAM/ONG". Il s'est également référé au rapport du Groupe de travail sur la collaboration PAM/ONG figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.147/3. Il a rappelé que, conformément aux décisions des dernières réunions des Parties contractantes et du Bureau, un Groupe de travail composé de représentants des pays membres du Bureau s'était réuni à Athènes le 9 octobre 1998, dans les locaux du PAM. Les participants étaient saisis d'un rapport du Secrétariat comprenant notamment un ensemble de recommandations sur la question de la coopération PAM/ONG. La réunion du Groupe de travail avait soigneusement examiné le rapport et ses recommandations, y avait apporté certaines modifications qui avaient été intégrées dans le document soumis à la présente réunion du Bureau pour examen. M. Dharat a détaillé, section par section, l'ensemble des recommandations proposées, et il a invité le Bureau à les approuver, pour soumission ultérieure à la prochaine réunion des Parties contractantes (Malte, octobre 1999), par le biais de la réunion des points focaux nationaux du PAM.

101. Lors du débat qui s'est ouvert sur ce point, le Vice-président représentant la Grèce a déclaré qu'il s'agissait d'une question importante, il a félicité le Secrétariat et le Groupe de travail pour le travail réalisé et les documents présentés au Bureau sur cette question. La Grèce souscrivait à l'idée que les réseaux devraient servir d'organes de liaison aux diverses ONG qu'ils représentaient et assurer dans toute la mesure du possible la diffusion de l'information sur les activités du PAM à d'autres ONG et au grand public. Il appuyait les recommandations proposées, telles qu'elles figuraient dans le document du Secrétariat.

102. La représentante de la Turquie a soutenu les recommandations proposées. Elle a ajouté que les ONG qualifiées et le secteur privé devraient être incités à prendre une part active aux questions concrètes d'environnement et de développement durable.

103. À cet égard, elle a informé la réunion qu'une ONG turque, l'Academia Mediterranea Halicarnassensis Foundation (AMH) avait déposé un dossier de candidature pour figurer parmi les ONG partenaires du PAM. Elle a estimé que la Fondation en question contribuerait aux activités futures du PAM dans le domaine du développement durable.

104. M. Emgeg a reconnu l'importance du rôle des ONG en matière de sensibilisation et de participation du public et il a fait part de son soutien aux recommandations proposées.

105. Le Président a fait observer que l'oeuvre des ONG devrait être de nature complémentaire à celle des Gouvernements, et que l'on devrait accueillir favorablement celles qui oeuvraient effectivement à la protection de l'environnement méditerranéen. Par conséquent, le choix des ONG destinées à être partenaires du PAM devait reposer sur une base solide. Les ONG ne devaient pas réclamer de fonds pour assumer leurs responsabilités et elles devaient offrir leurs contributions au PAM et aux pays méditerranéens. A cet égard, le Président a recommandé que le PAM retienne les thèmes relatifs à l'environnement et au développement durable, auxquels les ONG pourraient apporter un concours utile.

106. En réponse à la déclaration de la représentante de la Turquie, le Secrétariat a précisé que la demande de l'ONG turque AMH de figurer sur la liste des ONG partenaires du PAM avait déjà été reçue au Secrétariat et que les initiatives nécessaires étaient prises à cet effet.

107. À l'issue du débat sur ce point de l'ordre du jour, le Bureau a demandé au Secrétariat de poursuivre ses travaux sur cette question et de soumettre un rapport à la prochaine réunion des points focaux nationaux du PAM, en prenant en considération les observations formulées par le Bureau.

Point 6 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau

108. Le Coordonnateur a proposé que la prochaine réunion du Bureau se tienne à la fin mars ou au début avril 1999, en vue de conseiller le Secrétariat sur le processus de préparation du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001. Quant au lieu de la réunion, dans le cas où aucune invitation ne serait lancée pour l'accueillir, il a suggéré que soit retenu le siège de l'Unité de coordination à Athènes. Après un bref échange de vues, le Bureau a décidé:

de convoquer sa prochaine réunion au siège de l'Unité de coordination à Athènes, vers la fin mars 1999.

Point 7 de l'ordre du jour: **Questions diverses**

109. Le Bureau a pris note des dates proposées du 6-9 septembre 1999, qui seront celles de la réunion des Points Focaux du PAM, que se tiendra à Athènes, Grèce.

Point 8 de l'ordre du jour: **Adoption du rapport de la réunion**

110. Il a été convenu que le Secrétariat, en collaboration avec le rapporteur, établirait un projet de rapport de la réunion qui serait adressé aux membres du Bureau pour observations avant sa finalisation et sa distribution.

Point 9 de l'ordre du jour: **Clôture de la réunion**

111. S.E. M. Emgeg, représentant la Jamahiriya arabe libyenne, a présenté le projet de motion ci-après pour examen par le Bureau:

"À la suite de l'embargo imposé à la Grande Jamahiriya, le pays manque cruellement des moyens et instruments nécessaires pour surveiller et contrôler toutes les sources de pollution. La situation s'est aggravée depuis que le pays a été empêché d'importer des pièces détachées dont ont besoin les laboratoires, ainsi que les engins de chargement et déchargement et les pompes, canalisations et dragueurs hautement perfectionnés indispensables à la lutte contre la pollution par les hydrocarbures. C'est pourquoi, la Jamahiriya arabe libyenne, lance, par l'entremise de ce Bureau éminent, un vibrant appel pour que soit levé l'embargo imposé à la Grande Jamahiriya, afin de lui permettre de poursuivre sa contribution efficace à la protection du milieu maritime et côtier contre tous les polluants".

112. Le Président a indiqué que, compte tenu des difficultés et des problèmes auxquels était confrontée la Jamahiriya arabe libyenne dans ses efforts de protection de l'environnement méditerranéen, et en particulier de son environnement national, le Bureau prenait note de la motion présentée par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne et qu'il demandait au Secrétariat de la communiquer à toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ainsi qu'au PNUE.

113. S.E. M. Elshamekh, au nom de la Jamahiriya arabe libyenne, a exprimé ses remerciements et sa gratitude au Président et aux autres membres du Bureau pour la considération donnée à la motion libyenne et pour sa communication ultérieure aux Parties contractantes et au PNUE. Il a également remercié le Président pour la manière exemplaire dont il avait présidé et mené les débats ainsi que les autres membres du Bureau pour leurs contributions, et le Secrétariat pour sa bonne organisation de la réunion.

114. En conclusion de la réunion, S.E. M. M. Mlika a remercié tous les participants pour leur contribution efficace aux délibérations du Bureau qui avait traité de questions importantes comme la stratégie d'information, la collaboration avec les ONG, le suivi de la mise en oeuvre des décisions de la dernière session de la CMDD, les travaux des Centres d'activités régionales (CAR) ainsi que l'examen des diverses activités financières, techniques et juridiques du PAM. Il formulé l'espoir que les travaux du Bureau seraient utiles et contribueraient favorablement à la soumission de bonnes recommandations à la prochaine réunion des Parties contractantes. Une fois de plus, il a souligné la nécessité urgente d'une ratification des instruments juridiques du PAM et du versement des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

115. Dans sa déclaration finale, M. L. Chabason a fait part, au nom du PNUE, de ses remerciements et de sa gratitude à S.E. M. Elshamekh, à S.E. M. Emgeg, à M. Fares et à M. Boargob qui s'étaient employés sans compter à ce que la réunion soit un succès. Il a également remercié le Président du Bureau pour sa conduite avisée des débats. Il a promis que le Secrétariat ferait tout son possible pour appliquer les diverses décisions prises par le Bureau et qu'il ferait rapport à ce sujet lors de la prochaine réunion.

116. Après l'échange des civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le lundi 16 novembre 1998, à 18 heures.

ANNEXE I

**List of Participants
Liste des Participants**

**TUNISIA
TUNISIE**

Président

S.E. M. Mohamed Mehdi Mlika
Ministre de l'Environnement et de
l'Aménagement du Territoire
Ministère de l'Environnement et de
l'Aménagement du Territoire
Centre Urbain Nord - Bâtiment I.C.F.
B.P. 52
2080 Ariana - Tunis
Tunisie

Tel: (216)(1) 708230

Fax: (216)(1) 703286

**CROATIA
CROATIE**

Vice-President

Ms Margita Mastrovic
Senior Advisor
State Directorate for the Protection
of Nature and Environment
Office for Adriatic
Uzarska ulica 2/1
51000 Rijeka
Croatia

Tel: (385)(51) 213499

Fax: (385)(51) 214324

**GREECE
GRECE**

Vice-President

H.E. Mr Theodoros Koliopoulos
Deputy Minister for Environment
Ministry of Environment, Physical
Planning and Public Works
17, Amaliados Street
11523 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 6447493

Fax: (30) (1) 6432589

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

Vice-President
H.E. Mr Mubarek Elshamek
Secretary of Housing and Utilities
c/o Technical Centre for Environment
Protection
Turkey Street
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: (218) (21) 4445795
Fax: (218) (21) 3338097

H.E. Mr Ashur Mohamed Emgeg
Deputy Secretary of Housing
and Utilities
Mayor of Tripoli
c/o Technical Centre for Environment
Protection
Turkey Street
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: (218) (21) 4445795
Fax: (218) (21) 3338097

**TURKEY
TURQUIE**

Vice-President
Ms Kumru Adanali
Acting Head Foreign Relations Dept.
Ministry of the Environment
Eskisehir Yolu 8.km.
06100 Ankara
Turkey

Tel: (90) (312) 2851705
Fax: (90) (312) 2853739
E-mail:kumrue@hotmail.com

MONACO
MONACO

Rapporteur

S.E. M. Bernard Fautrier

Ministre Plénipotentiaire

chargé de la coopération

internationale pour l'environnement et
le développement

Direction des relations extérieures

"Villa Girasole"

16 Boulevard de Suisse

MC-98000 Monaco

Principauté de Monaco

Tel: (377) 93158333

Fax: (377) 93509591

E-mail: ramoge@dial-up.com

ADVISERS-COUNSELLERS

TUNISIA
TUNISIE

Mr Houcine El Bech

Chargé de Mission au cabinet du

Ministre

Ministère de l'Environnement et de

l'Aménagement du Territoire

Centre Urbain Nord

1004 Tunis

Tunisie

Tel: (216)(1) 702779

Fax: (216)(1) 702431

Mr Fethi Dabbabi

Chargé de Mission au cabinet du

Ministre

Ministère de l'Environnement et de

l'Aménagement du Territoire

Centre Urbain Nord

1004 Tunis

Tunisie

Tel: (216)(1) 702779

Fax: (216)(1) 702431

Mr Mahmoud Ouanès
Directeur chargé de la sensibilisation
et de l'éducation environnementale
Chargé de Mission au cabinet du
Ministre
Ministère de l'Environnement et de
l'Aménagement du Territoire
Centre Urbain Nord
1004 Tunis
Tunisie

Tel: (216)(1) 702779
Fax: (216)(1) 702431

Mr Fathi Elkhemes
Chargé de Mission au cabinet du
Ministre
Ministère de l'Environnement et de
l'Aménagement du Territoire
Centre Urbain Nord
1004 Tunis
Tunisie

Tel: (216)(1) 702779
Fax: (216)(1) 702431

GREECE
GRECE

Ms Emilia Liaskas
Advisor to the Deputy Minister of
Environment, Physical Planning and
Public Works
Ministry of Environment, Physical
Planning and Public Works
17, Amaliados Street
11523 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 6447493
Fax: (30) (1) 6432589

**LIBYAN ARAN JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

Mr. Bashir Fares

Director General
Technical Centre for Environment
Protection
Turkey Street
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: (218) (21) 4445795

Fax: (218) (21) 3338097

Mr Abdulfattah Boargob

Head
Department of Environmental
Protection
Technical Centre for Environment
Protection
Turkey Street
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: (218) (21) 4445795

Fax: (218) (21) 3338097

Mr Ezzedin Franka

General Director
of Environment Protection
Secretariat of Housing and Utilities
P.O. Box 81316
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: (218) (21) 44045

Fax: (218) (21) 32035

Mr Abdel Ghani Elerebi

Director of Communication and
International Cooperation
Secretariat of Housing and Utilities
P.O. Box 81316
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: (218) (21) 44045

Fax: (218) (21) 32035

**MONACO
MONACO**

**UNEP/COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP)**

**PNUE/UNITE DE COORDINATION DU
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
(PAM)**

Ms Nadia Refat
Town Planning Department
Municipality of Tripoli
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: (218) (21) 3607032
Fax: (218) (21) 4448012

Mr Patrick Van Klaveren
Conseiller Technique
chargé de la coopération
internationale pour
l'environnement et
le développement
Direction des Relations
Extérieures
"Villa Girasole"
16 Boulevard de Suisse
MC-98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel: (377) 93158333
Fax: (377) 93158888

Mr Lucien Chabason
Coordinator

Tel. 0030 1 7273101
E-ml: lchabason@unepmap.gr

Mr Ibrahim Dharat
Senior Programme Officer

Tel. 0030 1 7273102
E-ml: idharat@unepmap.gr

P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Av.
11610 Athens
Greece

Tel. No. (30) (1) 7273100
(switchboard)
Fax No. (30) (1) 7253196/7
E-mail: unepmedu@unepmap.gr